



Achat d'un véhicule, vis caché

Par **NoTJJ**, le **03/08/2009** à **14:26**

Le 03/08/09

Bonjour,

J'ai fait l'acquisition d'un véhicule d'occasion dans un garage au mois de mai/09.

Il se trouve que ce véhicule avait été accidenté, j'étais au courant de cela, mais le garagiste m'a dit qu'il ferait les réparations nécessaires au bon fonctionnement de la voiture.

Le véhicule était décrit avec les options suivantes: Climatisation , fermeture centralisée , vitres électriques, direction assistée.

Hors, lorsque j'ai voulu mettre en marche la climatisation, je me suis rendu compte qu'elle ne fonctionnait pas. J'ai pensé qu'une révision serait nécessaire, et je ne me suis pas inquiété.

Aujourd'hui, étant donné que je vais partir en vacances dans le sud de la France, j'ai voulu faire réviser cette dernière, et le garage auquel j'ai confié ma voiture m'a informé que le choc qu'elle avait subi a complètement mis hors service le dispositif, (condenseur, ventilateurs etc..) tout est endommagé.

Je n'avais pas été informé de l'état de ces pièces lors de la vente, et ai acheté un véhicule comportant certaines option essentielles pour moi.

Quand j'en ai fait part au garage qui m'a vendu la voiture, la seule solution qui m'a été proposée fut de payer pour une nouvelle installation.

Je trouve anormal d'avoir à payer une nouvelle fois pour une option qui était comprise à la

base lors de la vente.

Puis-je porter plainte? pour quel motif ? comment procéder?

Merci d'avance,

Johann